

LA CHARTE D'ADHÉSION : UN DÉFI PARTAGÉ...

La signature de la charte d'adhésion entre l'EPA plaine du Var et les principaux acteurs de la construction et de l'aménagement marque le partage des valeurs éco-exemplaires et l'engagement commun des opérateurs publics et privés vers l'innovation et un niveau d'exigence accru.

...POUR OFFRIR UN CADRE DE VIE REMARQUABLE

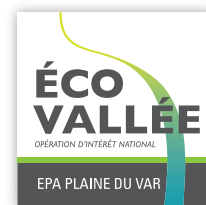
Economies des ressources énergétiques et donc budgétaires, nombreux équipements publics, déplacements facilités, cadre environnemental exceptionnel... Éco-Vallée invente une nouvelle forme d'urbanisme, sereine, respectueuse des équilibres humains et naturels. Habitants et personnes y travaillant seront les premiers bénéficiaires de ce haut niveau d'exigence.



EN SE RALLIANT À CETTE CHARTE ET EN APPLIQUANT
LE CADRE DE RÉFÉRENCE, LES SIGNATAIRES :

- **Valorisent leurs opérations éco-exemplaires** grâce à la reconnaissance formelle de l'opérateur en tant qu'acteur de l'aménagement et de la construction durables au sein de l'Éco-Vallée par l'EPA plaine du Var.
- **Ont l'assurance de l'application des lois Grenelle** et la garantie de la bonne application des performances en matière de qualité environnementale au regard des objectifs de l'Éco-Vallée, **adaptée au contexte local.**
- **Optimisent leurs coûts** par la mise en œuvre d'un processus de conception intégrée dès les phases amont du projet, avec des bénéfices partagés pour les opérateurs et les utilisateurs.

Mais bien plus que bénéficiaire du symbole d'adhésion à une démarche, ils affichent l'ambition commune d'améliorer le cadre et la qualité de vie de chacun, au bénéfice de tous.



www.ecovallee-plaineduvar.fr

ÉCO-EXEMPLARITÉ

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE
L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION DANS LA PLAINE DU VAR



EDITO “

Éco-Vallée est désormais

entrée en phase opérationnelle et l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var est porteur d'un haut niveau d'exigence environnementale et de qualité urbaine et architecturale, dont le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction est le garant. ”

Christian Tordo, Président de l'EPA plaine du Var

ÉCO-VALLÉE : UNE OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL...

Avec un périmètre de près de 10.000 hectares, 116.000 habitants et 60.000 emplois, la plaine du Var est un territoire vivant, idéalement situé entre mer et montagne, mais qui a subi depuis les années 60 un développement désordonné. Qualifiée de "secteur stratégique" par la Directive Territoriale d'Aménagement, l'Etat et les collectivités locales l'ont identifié comme un territoire clé pour leur développement écologique, économique et social. Ils se sont mobilisés, dans un partenariat spécifique, pour concevoir un projet d'aménagement novateur : Éco-Vallée.

Le 7 mars 2008, ce projet a reçu, en prenant appui sur la démarche du Grenelle de l'Environnement et au regard des enjeux qu'il porte, le statut d'Opération d'Intérêt National.

...MISE EN ŒUVRE PAR L'EPA PLAINES DU VAR

L'Etablissement Public d'Aménagement plaine du Var, créé par décret le 30 juillet 2008, a pour mission de donner corps au projet de l'OIN Éco-Vallée sur le terrain. Un projet de territoire formalise désormais les grands principes d'aménagement et de développement durable du territoire, validés par son conseil d'administration le 19 décembre 2011. Ils seront les guides de son action et de son ambition, à horizon d'une trentaine d'années.

LE PROJET DE TERRITOIRE : TROIS ENJEUX MAJEURS

Dans un esprit de transparence et d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés, la concertation préalable a fait émerger trois enjeux majeurs auxquels l'Éco-Vallée doit répondre :

1 : Restaurer, préserver, valoriser un territoire contraint et altéré via la prise en compte du patrimoine naturel et paysager, des impératifs de restauration et de préservation fixés dans les stratégies et réglementations, tout en favorisant l'innovation et les expérimentations.

2 : Aménager durablement un territoire stratégique, mais désordonné, selon trois principes "centralité, densité, mixité" indispensables pour composer des espaces urbains au service de la qualité de vie et du développement durable.

3 : Impulser une forte dynamique économique et sociale dont le territoire et ses habitants ont besoin.

Telles sont les lignes qui permettront de rendre à la plaine du Var ses fondamentaux de qualité de vie, de créer les emplois diversifiés dont la métropole a besoin et d'aménager le cadre de vie de demain, structuré, apaisé, innovant, éco-exemplaire.

C'est pour faire partager ces objectifs et les atteindre que l'EPA a conçu, avec ses partenaires, le "Cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans l'Éco-Vallée".



LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Destiné à tous les acteurs intervenant dans l'Éco-Vallée, le "Cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var" **vise à créer les conditions permettant aux opérateurs d'atteindre un niveau d'exemplarité environnementale optimal** dans leurs opérations, tout en tenant compte de la nature et de l'équilibre économique de leur projet.

Ce cadre de référence est le fruit d'une démarche collaborative. Elaboré de 2009 à juillet 2011, expérimenté de juillet 2011 à novembre 2012 sur des cas réels à des stades d'avancement différents, il s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés ainsi qu'à l'ensemble des maîtrises d'œuvre et des entreprises parties prenantes des projets de construction ou d'aménagement.


LE CADRE DE RÉFÉRENCE PERMETTRA DE :


- Définir, pour les projets d'aménagement et de construction, les objectifs de qualité environnementale, clairs, réalisables et à la hauteur de l'ambition de l'Éco-Vallée.
- Guider les acteurs de la conception à la réalisation des projets d'aménagements et de constructions.
- Donner les outils nécessaires à la concrétisation de l'éco-exemplarité.
- Adapter le niveau d'exemplarité au profil des projets.


Le cadre de référence s'inscrit dans une démarche qui privilégie la concertation, la lisibilité, l'innovation et la souplesse. Il laisse une grande liberté quant aux spécificités techniques choisies pour atteindre les objectifs de qualité environnementale proposés et faciliter la mise en œuvre de l'éco-exemplarité.


Il a donné lieu à la rédaction d'une charte d'adhésion, adoptée par le conseil d'administration de l'EPA plaine du Var le 20 juillet 2012.

HUIT THÈMES PRIORITAIRES :


 **Système de management de l'opération** : mettre en place une organisation entre les différents acteurs (maître d'ouvrage, architecte, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études...) et les fédérer autour d'objectifs de qualité environnementale partagés.


 **Paysage et biodiversité** : positionner la nature au cœur des projets, préserver la biodiversité existante et les corridors écologiques, prendre en compte et valoriser les aspects paysagers et patrimoniaux.


 **Confort matériaux, risques et santé** : porter une attention particulière sur les aspects liés à la santé publique et réduire les impacts sur la consommation des ressources naturelles, les consommations énergétiques, la pollution de l'air, des eaux et des sols.

 **Energie** : produire des aménagements et des constructions faiblement émetteurs de Gaz à Effet de Serre et économes en énergie et utiliser de façon optimale les énergies renouvelables disponibles localement.

 **Eau** : favoriser une gestion économe de l'eau potable et traiter au mieux les eaux pluviales et les eaux usées.

 **Déchets** : intégrer dans chaque opération des dispositifs nécessaires à la collecte et au traitement des déchets et viser le recyclage maximal des déchets notamment ceux issus des chantiers.

 **Déplacements** : favoriser le développement des déplacements doux (transports en commun, véhicules partagés et véhicules propres) et privilégier la mixité fonctionnelle pour limiter les besoins en déplacement.

 **Gouvernance** : informer, consulter et concerter les différents acteurs (riverains, futurs usagers, acquéreurs, acteurs socioéconomiques, institutionnels,...) sur les projets, sensibiliser l'équipe projet et les entreprises parties prenantes aux objectifs du cadre de référence et à la charte Chantier Vert qui y est annexée et sensibiliser les futurs acquéreurs et les futurs usagers.